ABONDANCE DE JOIE
Société par actions simplifiée à capital variable au capital minimum de 425.358 euros
Siege social : PARIS (75009}, 2 rue de la Tour des Dames
844 786 004 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, décide de transférer le siège social de 2 rue de la Tour des Dames, 75009 Paris au 22 rue Georges Picquart, 75017 Paris, à compter de ce jour.

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé unique décide de modifier la rédaction de l'article 5 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 5. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 22, rue Georges Picquart – PARIS (75017)

Il peut être transféré en tout autre endroit du département ou d'un département limitrophe par décision du Comité de Course qui est habilité à modifier les statuts en conséquence, et en tout autre endroit par décision collective des associés. »

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités.

Extrait certifié conforme
Le Président
Monsieur Yann BUCAILLE LANREZAC